



# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2023**

Convoqué le 25 janvier 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon s'est réuni en séance publique à la salle d'animation de Montfaucon-en-Velay, le lundi 30 janvier 2023 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

**Excusé** : Néant

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoir** : Néant

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 19 décembre 2022
- **Communication** : identité du territoire
- **Affaires économiques** : LINAMAR (avenants au marché)
- **Affaires touristiques** :
  - o Aire de loisirs Lichemialle (avenant au marché)
  - o Gare de Lichemialle
  - o Taxe de séjour
- **Statuts de la CCPM** : mise à jour
- **Affaires financières** : taxe d'aménagement
- **Enfance – Jeunesse** : BAFA local
- **Ramassage scolaire** : attribution des marchés
- **Informations** :
  - o Lecture des décisions de Bureau
  - o Lecture des décisions du Président
  - o Lecture des arrêtés du Président

.....

## **APPEL DES PRESENTS**

M. le Président fait procéder à l'appel des Conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (22 présents + 2 absents).

## **SECRETAIRE DE SEANCE (DC/2023-01-30/01)**

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire désigne M. François-Régis SABY comme secrétaire de séance (décision unanime).**

## **APPROBATION PROCES-VERBAL (DC/2023-01-30/02)**

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les Conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

**Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 (décision unanime).**

**ETUDE IDENTITE TERRITORIALE (DC/2023-01-30/03)**

M. le Président rappelle l'étude sur l'identité territoriale lancée au niveau communautaire, dont une phase importante est abordée ce soir avec l'éventuel changement de nom de la collectivité. Il explique à ce propos que chaque Conseil Municipal a évoqué ce sujet dernièrement afin que le Conseil Communautaire puisse se positionner. Il laisse la parole à M. SANTY.

M. SANTY, Vice-Président introduit le sujet et insiste sur le fait que ce sujet s'inscrit dans le cadre d'une étude globale sur l'identité territoriale. Le nom n'est qu'une partie du travail demandé au cabinet et n'est qu'un début qui doit servir le territoire. Il ajoute que ce n'est pas une finalité, mais c'est un élément. Ce travail d'identité territoriale est inscrit dans le plan de mandat. Il précise qu'il s'agit de se doter d'outils, et que le travail sur les images ou les éléments de langage viendra par la suite. Il ajoute que ce travail doit permettre de répondre à trois objectifs qui sont : faire connaître les compétences de la Communauté de Communes, donner envie d'y vivre et d'y investir et enfin, attirer de jeunes habitants. Il continue en expliquant que le cabinet spécialisé en communication a travaillé sur le sujet et qu'il a été retenu suite à une consultation. Le coût HT net de l'étude est de 8 065 euros, subventions déduites.

M. SANTY reprend l'ensemble des étapes du travail du cabinet (travail sur données, statistiques, enquêtes, rencontres, ateliers divers...). Il explique qu'à partir de ces éléments le cabinet a identifié des valeurs qui font sens pour la collectivité, des valeurs à partir desquelles on va pouvoir bâtir une nouvelle image. Il ajoute qu'aujourd'hui, l'analyse et l'identification de nos valeurs ont été faites, et qu'il s'agit, ce soir, de savoir si on garde le nom de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon ou pas. Il répète que ce n'est qu'un point d'étape et que le nom n'est qu'un élément. Il faudra ensuite se pencher sur l'iconographie et l'éventuel logo. Il précise qu'il reste encore 8.5 jours au cabinet d'études pour nous accompagner dans cette démarche. M. SANTY résume la situation en disant que le changement de nom est une étape, mais pas une finalité. C'est la partie visible du travail car l'étude n'est pas finie, et le changement de nom fait partie d'une stratégie globale avec un travail qui reste encore à faire. Il conclut en disant qu'il voulait resituer le sujet dans son contexte politique, et laisse la parole à Mme DAVID, en charge de la communication à la CCPM, qui a travaillé en lien avec le cabinet ATEMIA et qui va faire une restitution de la prestation du bureau d'études.

Mme DAVID présente la restitution du travail du cabinet d'études. Elle précise que le travail d'analyse a permis de définir la carte d'identité du territoire incluant six marqueurs. Elle présente la symbolique des marqueurs. Il s'agit d'un « écrin de nature » (environnement qu'il faut conserver), d'un paysage « rural d'altitude » (rural par son positionnement, le terroir et l'attachement à la terre et moyenne montagne), où règne « un esprit de village » (incluant les valeurs humaines d'entraide, de sécurité et de tranquillité), qui est « ouvert sur le monde » (grâce à des paysages étendus), avec un territoire qui a la volonté d'aller de l'avant (avec le développement de l'attractivité et le dynamisme économique) et qui est « façonné par le travail » (travail, transmission, dynamisme économique), et qu'il s'agit d'un territoire « vivant et même bon vivant » (où il fait bon vivre, avec le goût pour la fête et un tissu associatif particulièrement riche). Tous ces marqueurs représentent l'ADN du territoire que nous sommes.

M. SANTY dit que cette analyse technique a été faite par le cabinet, et que c'est le fruit des rencontres, ateliers et enquêtes.

Mme DAVID montre une image de mots qui marque le territoire.

M. SANTY explique qu'après ce travail sur nos points forts, le cabinet a travaillé sur le nom. Il propose de dérouler la présentation et les propositions, puis ensuite de débattre.

M. DURIEUX dit que l'appropriation de l'identité de ce nom doit se retrouver chez les élus, les agents, les habitants et les personnes extérieures. L'identité doit être appropriée par les gens pour que ce soit utile. Sur le nom, Mme DAVID rappelle que l'importance du nom d'un territoire, c'est d'abord être cohérent avec la réalité et que, l'ajout d'un slogan, d'un visuel, permettra une identité complète. Elle procède ensuite à la lecture des diaporamas et décline les 3 noms proposés par le cabinet : Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, Orée du Velay Communauté, Haut Pays du Velay Communauté. Elle explique que l'objectif de l'attractivité est d'attirer et de retenir, il faut que la promesse soit réelle par rapport à l'existence sur le terrain. Elle conclut en expliquant que la marque de territoire est un facteur de développement pour la collectivité.

M. SANTY remercie Mme DAVID pour la présentation synthétique. Il souhaite dire que la question du changement de nom a déjà été évoquée sous l'ancien mandat. Le logo « banane » puis le nouveau logo n'avait pas eu d'effet « whaou ». Il explique qu'aujourd'hui le nom de « Via Fluvia » n'avait pas non plus créé un effet « whaou », et que le nom doit refléter ce que nous sommes.

M. SANTY indique qu'un Comité de Pilotage chargé du suivi de cette étude (Commission communication + Maires) a été mis en place, et propose de faire le tour des Communes en leur demandant le retour de leurs Conseils Municipaux respectifs.

Pour Dunières, M. DURIEUX explique que la présentation a été faite avec le même document (diaporama). Il insiste sur l'appropriation du nom pour que ce soit efficace et pertinent. L'avis de Dunières est allé vers le nom « Haut pays du Velay Communauté » qui est sorti en premier de façon unanime. M. VALLAT dit que, selon lui, le mot « Communauté » est à bannir car la consonance est trop négative dans notre pays à l'heure actuelle. Il pense que c'est à bannir car ça ne va pas dans le sens d'une Communauté de Communes ouverte au monde. Il dit que c'est son sentiment. Il ajoute que sur un diaporama présenté lors du Conseil Municipal de Dunières, il est mentionné un « espace de liberté » pour décrire le territoire.

Il pense que ce n'est pas une bonne chose, qu'on peut parler d'espace naturel, sauvage, mais pas d'espace de liberté. Mme MEYNET prend la parole et explique que, selon elle, le mot « Communauté » doit venir devant le nom car derrière c'est assez bizarre. M. POINAS dit que de mémoire la phrase « Communauté de Communes Haut Pays du Velay » est trop longue, et que « Haut Pays du Velay » est plus simple à dire. Il est ajouté que le terme juridique se met à la fin par effet de « mode », les exemples de « St Etienne Métropole » ou « Auzon Communauté » sont donnés. Il est ajouté qu'enlever le terme « Communauté de Communes » c'est aussi vouloir signifier un choix identitaire sans les « communes » afin de montrer une identité propre. M. VALLAT dit qu'on parle d'un nom qu'on va quand même prononcer, il ajoute qu'il est peut-être dommage que le mot « Communauté » ait une connotation négative en France.

Pour Montfaucon, M. SABY dit que les deux nouveaux noms proposés n'ont pas suscité d'enthousiasme pour sa Commune et que le choix s'est porté sur la conservation du nom actuel. M. le Président demande s'il y a eu des arguments. M. SABY répond que le premier argument a été le coût financier avec la signalétique à refaire et le coût de l'étude. M. MOUNIER ajoute que le coût de l'étude pour un résultat aussi décevant, c'est vraiment très cher payé. M. SABY continue de donner les arguments de Montfaucon : Montfaucon est quand même géographiquement assez reconnu, et parle de l'éventualité d'une fusion avec le Haut Lignon, dont on parle depuis longtemps, qui demanderait encore un autre changement de nom et de signalétique. Enfin, à Montfaucon, les élus trouvent dommage de « changer pour changer » car il n'y a pas eu d'effet « whaou ». Sur la question des coûts, M. SANTY répond que les coûts essentiels sont surtout sur la signalétique des zones et qu'aucune zone n'a encore le nouveau logo actuel, c'est encore le logo « banane ». Sur la signalétique, il est ajouté que ce ne sont pas des coûts insurmontables, sur le site internet non plus. Pour le papier, la CCPM n'achète pas des ramettes à en-tête par avance, c'est un modèle imprimé en interne. Il y a juste des enveloppes, mais elles pourront être réutilisées par ailleurs. Les coûts principaux à anticiper sont les logos de la piscine, des crèches, du jardin d'Agora et des zones d'activités. M. SANTY dit que c'est aussi l'intérêt de cette étude, si on y va il faut y aller à fond. La CCPM est partie sur les chiffres réels pour établir les futurs coûts de signalétiques, estimés à environ 4 000 euros. Mme MEYNET demande si ça correspond à tous les bâtiments communautaires. Il est répondu que oui. M. DURIEUX dit que quand on veut redynamiser une entreprise, revaloriser un territoire, il faut passer par le portefeuille, c'est du marketing. Mme MEYNET dit qu'on pourrait aussi mettre de l'argent sur la signalétique pour le nom « Pays de Montfaucon ». Elle ne dit pas qu'il ne faut pas changer de nom, mais elle dit que cette stratégie marketing pourrait tout aussi bien s'appliquer sur le nom actuel. Il est évoqué le nouveau nom de la Région quand elle a fusionné, la Région a fait un choix de communication territoriale tous azimuts, mais force est de constater que cette communication a fonctionné. C'est la même chose pour Via Fluvia sur le territoire.

M. JURY dit qu'à Montregard, il n'y avait que 10 présents sur 15 au dernier Conseil. Ce qui est ressorti c'est la volonté de changer de nom. Le fait de n'avoir que deux propositions a été un choix un peu par défaut, le nom « Haut Pays du Velay Communauté » a obtenu la majorité. La question du coût est également ressortie. Mais il explique qu'à l'unanimité, il y avait la volonté de changer de nom avec une réflexion de savoir si on met, ou pas, le mot « Communauté » dans le nom.

Pour Raucoules, M. TOURON dit que le Conseil est favorable au changement de nom en faveur de « Haut Pays du Velay Communauté ». Ils ont toutefois regretté qu'il n'y ait eu que deux choix, ainsi que l'abréviation « HPVC » qui peut faire sourire certains.

Pour Riotord, M. PEYRARD dit que les conseillers n'étaient pas vraiment intéressés par le sujet. En trois minutes, il a été difficile de s'approprier le sujet, avec un peu de recul il trouve qu'il n'y a pas un nom plus fort que l'autre parmi les trois proposés. Les gens n'ont pas compris le sens du changement de nom. Le sujet n'a pas été suffisamment travaillé en amont. M. MOULIN dit que, selon lui, le bureau d'études n'a pas été bon, car les élus n'ont pas réussi à s'imprégner du rendu, et que le nom proposé a été facilement trouvé. M. JURY répond que le rendu complet et explicatif a été fait pour la commission en charge de cette question. M. PEYRARD pense qu'il y a peut-être eu une erreur pour amener le sujet devant le Conseil Municipal. Mme SOUTRENON dit qu'à Riotord, le sujet a tourné autour de points historiques, car Riotord se trouve géographiquement dans le Forez et non dans le Velay, tout comme une partie de St-Julien et St-Romain. A Riotord, M. PEYRARD dit qu'il n'y a pas eu un grand enthousiasme. Il ajoute que personnellement « Haut Pays du Velay Communauté » lui convient bien.

M. SANTY dit que pour St-Bonnet, il y a eu un vote ; le nom « Haut Pays du Velay Communauté » est ressorti. Il comprend que les Montfauconnais l'acceptent moins, mais il précise qu'il ne s'agit pas de montrer quoi que ce soit de négatif envers les collègues de Montfaucon. Il pense qu'il est dommage que le mot « Communauté » soit écarté par M. VALLAT car le mot « Communauté », c'est aussi la catégorie de notre collectivité.

M. CIBERT, à St Julien, pense que « Haut Pays du Velay Communauté » est un beau costume pour le territoire. Il trouve que ce nom décrit mieux ce que nous sommes. Il ajoute que nous vivons dans un monde de communication où il faut se démarquer. Il apprécie le fait que ce soit moins administratif afin que les habitants puissent mieux s'approprier le nom et leur appartenance.

M. POINAS, pour St-Romain, explique qu'il a passé plus d'une heure sur le sujet en Conseil Municipal. Suite à la présentation des diapos, il y a eu un vote. Il y a eu une proposition pour mettre le mot Communauté devant, il dit que le nom « Haut Pays du Velay Communauté » sera plus facile à s'approprier que « Orée du Velay Communauté ». Il y a eu à St-Romain des remarques pour le « Velay », car c'est un peu loin du Puy et que St-Romain ne se sent pas du Velay. Il souhaite ajouter deux remarques personnelles à ce sujet. Il dit que ça fait deux fois qu'on se retrouve autour de ce sujet du nom de la Communauté de

Communes, il pense qu'il y a eu un manque de courage collectif à l'époque et que maintenant il faut y aller. Ce qui le gêne également, c'est de voir que les Montfauconnais ne sont pas favorables au changement de nom. Il veut être sûr que, si ce nouveau nom est adopté, cela ne crée pas la zizanie avec les amis Montfauconnais.

Mme DURIEUX demande si le cabinet va bien créer un nouveau logo, y compris adaptable pour les réseaux sociaux. M. SANTY dit que les 8.5 jours restants vont servir à définir un plan d'action et travailler sur les logos, l'identité au sens large. Il espère lui aussi que les Montfauconnais ne se sentiront pas écartés, mais souhaite une identité communautaire partagée.

M. MOULIN rebondit sur la Région AURA et dit que la Région a su créer un nouveau logo et une stratégie de communication forte. Il espère que le bureau d'études va aller beaucoup plus loin pour aller « gratter » et trouver nos différences réelles, car c'est grâce à cela qu'on va pouvoir s'ouvrir et attirer. La différenciation doit avoir lieu dans le reste de l'identité.

M. POINAS est d'accord avec le logo et la signature qui devront être pertinents.

M. CIBERT a, quant à lui, l'impression que le nom est venu un peu comme une évidence et que ça a pu gêner le bureau d'études. Il est répondu, qu'aujourd'hui la partie du nom n'est qu'une partie du livre, on a le titre et il reste à écrire l'histoire. Les marqueurs identitaires vont être retravaillés pour s'adapter en fonction de nos compétences.

M. SANTY ajoute qu'une première signature a été proposée lors de la Commission, mais n'a pas apporté satisfaction.

M. SANTY évoque que le nom « Haut Pays du Velay » avait déjà été imaginé par une autre agence de communication, lors du choix du nom de l'Office de Tourisme.

M. SANTY dit que sur notre territoire, on n'a malheureusement pas un élément phare et évident pour le nom. Il est ajouté que le fait qu'il n'y ait pas un enthousiasme sur un nom en particulier, c'est plutôt une bonne chose. M. MOULIN dit que le nom a son importance mais que ce n'est que le début du récit.

Il est rappelé que les noms des autres Communautés de Communes du Département n'ont pas créé d'enthousiasme particulier lors de leur création.

M. POINAS pense qu'après le tour de table il convient de se demander si on met, ou pas, le mot Communauté. Il pense qu'il faut en débattre. M. SANTY dit que pour le Haut Lignon on ne dit plus le mot Communauté. M. le Président et M. SANTY disent qu'à l'oral, le mot Communauté ne sera pas forcément prononcé, mais que le côté administratif et institutionnel du mot est important.

M. le Président propose de passer au vote à bulletin secret selon l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Les élus du Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le vote par bulletin secret.

Emeline MOUNIER et Lucien MOUNIER sont désignés pour procéder au dépouillement.

Résultats : 15 pour « Haut pays du Velay Communauté », 2 pour « Haut Pays du Velay », 2 votes pour « Communauté de Communes du Pays de Montfaucon », 1 vote pour « Pays de Montfaucon », 1 vote pour « Orée du Velay Communauté » et 1 vote blanc.

**Le Conseil Communautaire approuve le changement de nom de la Communauté de Communes et opte pour « Haut Pays du Velay Communauté » (décision majoritaire).**

## **AFFAIRES ECONOMIQUES**

### **ZONE D'ACTIVITES DE JACQUET - LINAMAR (MONTFAUCON) PARTIE BATIMENT**

(DC/2023-01-30/04)

M. JURY, Vice-Président, explique que le projet LINAMAR a été revu car une partie du projet initial se trouvait sur une zone de non nuisance dans le nouveau PLU de Montfaucon. Il rappelle que le Conseil Communautaire du 19 décembre 2022 s'est déjà prononcé sur un avenant concernant les terrassements VRD. Il ajoute qu'aujourd'hui, il s'agit de modifier les marchés liés au bâtiment avec certains lots qui connaissent des modifications suite à cette nouvelle implantation du bâtiment et à une erreur de la maîtrise d'œuvre sur le désenfumage. Il explique que les modifications traduisent des plus ou moins-values pour plusieurs lots. Il détaille les modifications pour chaque lot concerné. Il précise que sur le lot désenfumage il y a une modification plus importante car il y a eu un problème dans la définition des ventelles de désenfumage au moment du cahier des charges. M. JURY termine en exposant que les estimatifs initiaux pour ces avenants avaient été estimés à 66 000 euros et que nous sommes environ 9 000 euros en deçà. Toutefois, cette enveloppe restante sera très vite absorbée car LINAMAR souhaite la création de sanitaires au sein de l'extension. Il ajoute qu'il est difficile de travailler avec LINAMAR car à chaque réunion de chantier, il y a des changements de stratégie d'entreprise à laquelle la CCPM doit s'adapter tout en respectant le cadre contraignant des marchés publics, ce que LINAMAR a du mal à comprendre. Il ajoute que ce projet demande beaucoup de travail administratif et technique tant dans le suivi que l'exécution pour les services de la CCPM.

M. PEYRARD demande si ces plus-values seront prises en charge par LINAMAR dans le cadre de son crédit-bail. M. JURY confirme que oui.

**Le Conseil Communautaire approuve les avenants présentés pour l'extension du bâtiment de LINAMAR à Montfaucon (décision unanime).**

## **AFFAIRES TOURISTIQUES**

### **AIRE DE LOISIRS A LICHEMIALLE (SAINT-ROMAIN-LACHALM)** (DC/2023-01-30/05)

M. JURY, Vice-Président, propose un avenant concernant le prolongement des travaux sur la parcelle de l'aire de loisirs à Lichemialle. Il précise que le terrassement est terminé et qu'il faut maintenant mettre de la pelouse.

M. SANTY invite les membres du Conseil à y aller pour apprécier la qualité des travaux réalisés. M. POINAS précise que les gens sont ravis de cet aménagement.

**Le Conseil Communautaire approuve l'avenant présenté de travaux pour l'aménagement supplémentaire de l'aire de loisirs de Lichemialle (décision unanime).**

### **GARE DE LICHEMIALLE (SAINT-ROMAIN-LACHALM)** (DC/2023-01-30/06)

M. SANTY, Vice-Président, explique que la Communauté de Communes est sollicitée par la Commune de Saint-Romain-Lachalm qui a été contactée par un porteur de projet privé pour la création d'un restaurant / snack / bar / dépôt de pain et de journaux. La Mairie est intéressée par ce projet, mais elle interroge la CCPM pour savoir si ce projet peut s'inscrire dans le cadre d'une compétence communautaire comme OUMEY à Raucoules ou la LOKO à Dunières. M. SANTY rappelle qu'il y a d'autres restaurants « publics » qui eux, ne sont pas communautaires. Il liste les intérêts touristiques liés à Lichemialle. M. SANTY dit qu'il s'agit d'un choix politique.

M. POINAS expose que le vélorail développera son activité au départ de La Séauve pour arriver à Lichemialle, mais sans traverser la RD. Il précise qu'on est dans le cadre d'un porteur de projet qui est sérieux (M. PAULET). Il a 40 ans, il a travaillé à la Sapinière et aujourd'hui il veut avoir un projet pour lui. Il a travaillé son projet avec la CCI. Il est à la recherche d'une licence IV et est très actif. La Mairie de St Romain ne souhaite pas que ce bâtiment soit réhabilité en autre chose qu'en service (pas d'habitation). M. POINAS a contacté la Région qui a dit que la ligne sectorielle économique « dernier commerce de village » pourrait peut-être financer ce projet. Il dit que la Commune de St Romain ira dans ce projet si la CCPM n'y va pas, mais que cela retardera d'autant plus la réhabilitation du centre-bourg.

M. SANTY précise que l'opération financière ne sera pas blanche pour la collectivité qui la portera.

M. POINAS indique que sa Commune n'a pas étudié l'éventuel impact de ce projet sur son commerce de centre-bourg, qui est actuellement peu dynamique.

M. GRANGE demande si on a un retour de la LOKO et il demande le coût envisagé pour cet investissement pour la CCPM. M. POINAS dit qu'on est sur 350 000 ou 400 000 euros, qu'il y a un vrai chantier et que la toiture est à refaire. M. PEYRARD estime que l'on est plus proche des 500 000 euros à son avis.

M. GRANGE dit que la différence c'est le vélorail qui part de Dunières mais, qu'à Lichemialle, le vélorail fait demi-tour sans un arrêt. M. PEYRARD dit que c'est très bien pour le territoire et que cela marchera avec ou sans le vélorail, mais il ne faut pas que ça fasse comme la LOKO qui est systématiquement fermée.

M. MEYNET dit que le gîte de la LOKO fonctionne mais qu'en réalité le gestionnaire a voulu avoir la main mise sur la concurrence ; il a préféré développer la partie hébergement que la partie restauration.

M. SANTY dit que la CCPM s'est faite avoir avec la LOKO, même s'il a perdu son associé en cours de route. M. GOUY dit que la LOKO a eu des problèmes de personnels à gérer.

M. PEYRARD pense qu'il faut trouver une solution pour reprendre ce bien, même si ça coûte de l'argent à la CCPM et peut-être y mettre un personnel de la CCPM pendant un an pour que ça reparte.

M. GOUY estime qu'il faut avoir un contact avec lui et lui demander des comptes.

M. GRANGE dit qu'il ne faut pas reproduire la même erreur dans un futur projet. M. SANTY dit qu'on apprend au fur et à mesure des expériences et qu'il faut être plus exigeant dans les choix futurs et dans la nature juridique des relations avec la CCPM.

M. SANTY recentre le débat et demande si le Conseil Communautaire pense que la réhabilitation de la gare de Lichemialle peut être d'intérêt communautaire ou non.

M. POINAS précise que les conseillers de Saint Romain ne prendront pas part au vote et ajoute que si les débats demandent à ce que les élus de St Romain sortent de la salle, ils n'y verront aucun problème. Les élus communautaires sont favorables à ce que les élus de St Romain restent.

M. VALLAT ajoute que le vélorail ne s'arrête pas suffisamment longtemps pour avoir un impact sur le projet de restaurant à Lichemialle.

M. PEYRARD dit que ce projet fonctionnera, même sans le vélorail, et qu'il faut obliger un minimum d'ouverture.

M. MOULIN demande dans quelle mesure on l'a fait pour Oumey et pourquoi on ne peut pas le faire à St-Romain, vu que les situations se ressemblent.

M. SABY demande alors si la CCPM ne peut pas aussi acheter le restaurant de la gare de Montfaucon (IPESITE), actuellement en vente et au bord de la voie verte.

M. JURY demande si la CCPM a les moyens de cela et si on peut prétendre à des subventions pour ce projet. M. le Président répond que les subventions européennes ne sont plus d'actualité dans ce cadre-là (70% de subvention à Oumey) et qu'il va falloir chercher ailleurs.

M. VALLAT demande des précisions sur le coût de ce projet. M. PEYRARD rappelle qu'il estime les travaux à 450 000 € - 500 000 €. Il est précisé que les subventions éligibles pour un tel projet ne sont pas connues à ce jour.

M. PEYRARD dit qu'il est favorable à un portage communautaire, mais il ne souhaite pas de réduction des fonds de concours travaux en parallèle.

M. GRANGE demande si le projet vaut le coup financièrement. M. POINAS répond que financièrement, ça n'est pas une opération gagnante pour la CCPM, mais c'est une opération d'attractivité importante.

M. MOULIN pense qu'il faut imposer des horaires et des jours d'ouverture au porteur de projet.

M. GRANGE demande ce qu'il est possible de faire en cas de non-respect d'une clause d'ouverture.

M. PEYRARD répond que le bail sera alors cassé.

M. SANTY est favorable à ce que la CCPM porte ce projet sur St-Romain, mais il pense qu'il faut avoir une vision des subventions mobilisables et avoir une première estimation des travaux avant de se positionner définitivement. Il se porte volontaire pour faire un plan de financement prévisionnel.

M. PEYRARD dit que ça va coûter minimum 3 000 euros du mètre carré.

M. VALLAT demande s'il y a un besoin de réhabiliter l'étage. M. POINAS dit que le porteur de projet est déjà venu deux fois et souhaite aménager le premier étage pour les groupes.

M. POINAS précise qu'ils poursuivent les études de faisabilité au niveau de la Commune.

M. CIBERT dit que la question qu'on peut se poser, c'est quel projet on laisserait tomber pour faire celui-ci.

M. le Président demande que des premières projections soient faites pour les financements et que ce dossier soit réabordé au prochain Conseil Communautaire pour en discuter à nouveau.

**Le Conseil Communautaire décide de surseoir à statuer sur le projet (décision unanime).**

#### **TAXE DE SEJOUR (DC/2023-01-30/06)**

M. SANTY, Vice-Président, explique que le Département de la Haute-Loire a mis en place une taxe additionnelle à la taxe de séjour. A ce titre, la CCPM doit modifier sa délibération cadre modifiant les périodes de collecte de cette dernière. Il précise que ce sont des modalités strictement administratives.

**Le Conseil Communautaire approuve la modification présentée de la délibération cadre du 11 septembre 2006 concernant la période de collecte de la taxe de séjour (décision unanime).**

### **STATUTS CCPM**

#### **MODIFICATION DES STATUTS (DC/2023-01-30/07)**

M. le Président explique qu'il y a eu des modifications de compétences depuis quelques temps et qu'il convient de mettre à jour les statuts de la collectivité. Il énumère les modifications indiquant l'abandon des compétences « gîte à Riotord » et « Maisons France Services », et la prise de compétence « auberge d'Oumey ».

M. VALLAT dit qu'il y a une Maison France Services à Dunières et que ça coûte de l'argent à la Commune car il y a des gens des Communes aux alentours qui s'y rendent. Il dit qu'il ne souhaite pas que la CCPM abandonne cette compétence pour cette raison, et qu'il s'oppose à cette modification statutaire.

M. le Président évoque que Dunières a été trop vite pour la création de cette Maison France Services.

M. DURIEUX dit que la Poste s'est jouée de la Mairie en diminuant dans le temps les horaires d'ouverture.

M. POINAS dit que les infrastructures présentes sur Dunières (piscine, maison de santé, Maison France Services...) sont des atouts pour la Commune, qui profite notamment au commerce local.

M. PEYRARD dit que la Commune de Dunières savait dès le début que ça allait coûter de l'argent.

M. VALLAT estime que ce n'était pas à la Commune de Dunières de payer ce service.

Mme DREVET dit que le bilan d'activité est très positif et que la Maison France Services rend des services car il y a des besoins réels à laquelle elle répond. M. VALLAT répond que ce n'est pas un problème d'accueillir des gens d'autres Communes, mais il trouve que les frais devraient être partagés avec la CCPM.

M. SABY note qu'il existe sur le terrain d'autres équipements communaux utilisés par des Communes voisines (stade synthétique à Montfaucon...). M. VALLAT précise que c'est pareil avec le basket à Dunières.

**Le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts de la CCPM (décision unanime - 1 abstention : M. VALLAT).**

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **TAXE D'AMENAGEMENT (DC/2023-01-30/08)**

M. le Président explique que le projet de loi de finances modificatif 2022 a rendu le partage de la taxe d'aménagement facultatif. A ce titre, les membres du Bureau de la CCPM ont échangé et se sont accordés sur un abandon de ce partage, initialement obligatoire. Il ajoute que les membres du Bureau se sont accordés pour prendre le temps de rediscuter de ce sujet en 2023.

**Le Conseil Communautaire décide d'annuler la délibération initialement prise concernant le partage de la taxe d'aménagement entre la CCPM et ses Communes membres (décision unanime).**

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **BAFA LOCAL** (DC/2023-01-30/09)

M. POINAS, Vice-Président, rappelle les modalités de l'aide financière communautaire « Mon BAFA local » et le nombre de semaines d'engagement demandé (13 actuellement) qui fait peur aux jeunes. Il dit que la Commission « Jeunesse » a travaillé sur un autre modèle plus souple pour les jeunes. Ce nouveau dispositif permet un allègement du nombre de semaines d'engagement, ainsi qu'une semaine « d'essai » permettant aux jeunes de voir si ce métier correspond bien à leurs attentes.

M. le Président indique que pour l'heure seuls deux dossiers ont été accompagnés.

M. GRANGE demande combien coûte un BAFA. M. POINAS et M. SANTY répondent que c'est environ 1 000 euros.

M. JURY demande s'il y aura une rétroactivité concernant ces modifications. Il est précisé que oui.

M. JURY souhaite s'abstenir car sa fille a déposé une demande dans ce dispositif.

**Le Conseil Communautaire approuve les modifications présentées concernant l'aide financière communautaire « Mon BAFA local » (décision à l'unanimité - 1 abstention : M. JURY).**

## **RAMASSAGE SCOLAIRE**

### **ANNEE 2022/2023 - SERVICES SPECIAUX** (DC/2023-01-30/10)

M. POINAS, Vice-Président, présente des nouveaux marchés relatifs aux transports scolaires 2022/2023 concernant plusieurs circuits spéciaux. Il rappelle que les marchés sont passés directement par la Région depuis qu'elle a repris la compétence. La collectivité doit tout de même approuver les marchés alors même qu'elle n'a pas bien le choix.

Mme MEYNET demande si ces marchés sont en hausse par rapport aux précédents. M. POINAS explique que le montant des marchés signés, mis en parallèle avec les anciens marchés, traduisent une augmentation allant de 10 à 27% pour certains circuits.

M. GRANGE demande le nombre d'élèves concernés par les circuits. Il lui est répondu circuits par circuits.

**Le Conseil Communautaire approuve l'attribution des marchés de transports scolaires présentés passés par la Région (décision unanime).**

## **INFORMATIONS**

### **DECISIONS DU BUREAU**

M. DURIEUX, Vice-Président, procède à la lecture des décisions prises par le Bureau le 19 janvier 2023 :

DB/2023-01-17/01 Désignation du secrétaire de séance

DB/2023-01-17/02 Fonds d'intervention local - Dossier SABA (St-Bonnet) : 2 257,57 € (torréfacteur)  
M. SANTY précise le projet de cette entreprise de torréfaction.

DB/2023-01-17/03 Fonds d'intervention local - Dossier AGIER MECANIQUE GENERALE (St-Romain) : 5 000 €  
M. le Président précise que M. MOULIN a repris l'activité d'AGIER.

DB/2023-01-17/04 ZA des Lardons - Cession parcelle CCPM / Cave MARCON (5 035 m<sup>2</sup> à 10 € HT)

DB/2023-01-17/05 Oumey réhabilitation auberge - avenant 1 maîtrise d'œuvre (modification d'un membre du groupement)

DB/2023-01-17/06 Taxe de séjour - conventionnement avec le Département de la Haute-Loire pour le reversement de la part départementale.  
M. SANTY ajoute que cette année (2022), on va dépasser les 30 000 euros de taxe de séjour sur le territoire. M. le Président précise qu'à la date de la création de la taxe de séjour au niveau intercommunal, elle était à seulement 9 061 €.

DB/2023-01-17/07 Office de tourisme / saison culturelle - tarifs 2023.  
M. CIBERT précise que les tarifs réduits incluent les personnes bénéficiant de l'ADMR ainsi qu'un accompagnant. Il précise que la mise en place d'un abonnement annuel coûtera 80 euros pour l'ensemble des spectacles de la saison. Un tarif réduit sera aussi mis en place pour un spectacle « jeunes ».

DB/2023-01-17/08 Règlement intérieur Crèches intercommunales

<u>DB/2023-01-17/09</u>	Règlement intérieur Centre de loisirs intercommunaux
<u>DB/2023-01-17/10</u>	Règlement intérieur Club Ados intercommunal
<u>DB/2023-01-17/11</u>	Tarifs 2023 Club Ados intercommunal
<u>DB/2023-01-17/12</u>	Tarifs 2023 Centres de loisirs intercommunaux
<u>DB/2023-01-17/13</u>	Mobi'pouce - convention de délégation avec la Région et le Pays de la Jeune Loire
<u>DB/2023-01-17/14</u>	Bail professionnel MSP Riotord Mme TOURON (modification de la surface louée) M. le Président précise qu'il s'agit de diminuer la surface de location pour cette professionnelle de santé.
<u>DB/2023-01-17/15</u>	Fonds de concours 2022-2024 1er acompte Voirie Riotord : 14 561,88 €
<u>DB/2023-01-17/16</u>	Fonds de concours 2022-2024 1er acompte Attractivité Riotord : 130 853.15 €
<u>DB/2023-01-17/17</u>	Aide aux façades - MONTREGARD : Dossiers Mme Sauvageon : 5 000 €
<u>DB/2023-01-17/18</u>	Aide aux façades - MONTREGARD : Dossiers Mme Sauvageon : 3 927,44 €
<u>DB/2023-01-17/19</u>	Voyages scolaires Collège Roger Ruel aide aux familles : 390 € + 60 €

### **DECISIONS DU PRESIDENT**

M. DURIEUX, Vice-Président, procède à la lecture des décisions prises par le Président :

#### DP/2022-12-05/01

Marché de travaux pour l'aménagement d'une aire de loisirs à Lichemialle, acte spécial de sous-traitance de BORNE TP avec STINEO pour les travaux de signalisation et résine (maximum 7 000 euros HT).

#### DP/2022-12-15/01

Contrat d'assistance et maintenance des installations techniques de la piscine intercommunale de Dunières attribué à HERVE THERMIQUE pour les montants annuels de 5 640 € HT (petit entretien courant) et 4 000 € HT (gros entretien et renouvellements prévus), durée du contrat 5 ans du 01/01/2023 au 31/12/2027.

#### DP/2022-12-26/01

Acte spécial de sous-traitance concernant le marché de travaux LINAMAR, lot 5 Bardages attribué à ABC Borne qui sous traite à BOUTIN ML Façades pour 24 500 € HT.

#### DP/2023-01-16/01

Versement d'une subvention « rénovation thermique des logements » - Dossier SAMUEL (St-Julien-Molhesabate) pour 500 euros.

#### DP/2023-01-18/01

Versement d'une subvention Fonds d'intervention Local (FIL) au profit de RESEAU DIAG 43 (Montfaucon) pour 962.27 euros.

### **ARRÊTES DU PRESIDENT**

M. DURIEUX, Vice-Président, procède à la lecture des arrêtés pris par le Président :

#### AP/2023-01-16/01

Autorisation préalable et permanente de poursuite donnée au comptable de la Communauté de Communes pour le recouvrement des produits locaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PERSONNEL**

M. MOULIN remercie la CCPM d'avoir laissé Fabienne CHARRAS à la cantine de Dunières courant janvier, ce qui a permis de faire un tuilage au niveau de la Mairie.

M. POINAS évoque que le directeur du centre de loisirs de Riotord, Maxime JACQUIOT, va partir à la CC Marches du Velay - Rochebaron sur un poste de coordinateur au 16 mars prochain. Il lui souhaite une bonne continuation. Il ajoute qu'une annonce a été passée et que les entretiens sont fixés au vendredi 3 février à la CCPM.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.



### **PISCINE (DUNIERES)**

M. le Président explique que la piscine va fermer pour les 15 jours de vacances scolaires de février. M. JURY précise que d'habitude on ferme une semaine, mais les problèmes de la chaufferie de Dunières obligent à fermer plus longtemps. M. DURIEUX dit qu'il y a un souci d'échangeur qui ne fonctionne pas. M. MOUNIER pense qu'il vaut mieux fermer car il y a beaucoup de gens qui se plaignent de la température de l'eau.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

### **SAISON CULTURELLE**

M. le Président précise que le dernier spectacle de la saison culturelle à Montfaucon a rencontré un beau succès.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

### **ZONE D'ACTIVITES DE VILLE (DUNIERES)**

M. le Président dit qu'il a demandé à VIAL FRERES de se positionner sur la plateforme en cours d'aménagement sur la zone de Ville qui aurait pu lui être destinée. L'entreprise se montre intéressée mais sans plus de précisions. M. le Président dit que la CCPM est un peu coincée car VTF serait également intéressée, mais VIAL FRERES doit prendre position. M. le Président et M. DURIEUX vont rencontrer M. et Mme PERRAYON pour en savoir plus. M. le Président note que la prochaine plate-forme disponible sur la ZA de Ville ne le sera que dans plusieurs années.

M. GOUY précise que si VIAL FRERES ne précise rien, il ne faut pas s'engager à lui rétrocéder cette plate-forme.

M. DURIEUX précise qu'il faudra bien communiquer sur ce dossier pour que la CCPM ne soit pas faussement accusée de ne pas soutenir l'entreprise.

M. GRANGE demande si on a le résultat comptable des entreprises pour savoir si elles sont capables d'assumer. M. le Président répond qu'on ne demande jamais les résultats financiers des entreprises.

M. GRANGE se demande s'il ne faut pas mettre un délai de trois mois pour que VIAL FRERES se positionne.

M. DURIEUX dit que ça fait un moment qu'on fait patienter VTF et que trois mois c'est encore long. M. MOUNIER dit que s'il faut mettre deux mois.

M. le Président précise que VTF souhaiterait que la Commune rachète son site actuel dans l'hypothèse où elle déménagerait ZA de Ville.

M. DURIEUX, M. VALLAT, M. GRANGE et M. MOULIN exposent que le bâtiment de VTD n'est pas totalement en bon état, et partiellement inondable.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

### **PROCHAINES REUNIONS :**

Bureau : Mercredi 15 février 2023 à 17h30 (Siège CCPM Montfaucon)

Conseil Communautaire : 27 février 2023 à 20h00 (Dunières)

M. le Président clôture la séance à 22h45.

Le Président,  
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de séance,  
François-Régis SABY,

